

Axe 1	Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité <i>Sous-axe 1.1 - Réduire les pressions directes</i>
Mesure 3	Faire évoluer nos modes de gestion des espèces prélevés en milieu naturel pour éviter la surexploitation
Ministères et opérateurs pilotes	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) – Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) – Bureau de la chasse, de la faune et de la flore sauvages (ET3) Office français de la biodiversité (OFB)
Autres ministères et opérateurs impliqués	Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) : – Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) – Direction générale de l'Alimentation (DGAL) Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (DGOM) – Direction générale des outre-mer (DGOM) Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) IFREMER Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) Institut pour la recherche et le développement (IRD)
Contexte/enjeux	<p>La gestion adaptative des espèces consiste à ajuster les prélèvements de ces espèces au regard des niveaux de populations observés et de la satisfaction de consommation, de loisirs ou de préventions de dégâts. Ce contexte a d'abord été appliqué en France à certaines espèces chassables, mais peut s'étendre à d'autres espèces, pas exclusivement animales. La méthode consiste, après écoute des attentes des acteurs, et prise en compte de l'avis d'un comité scientifique et technique, à déterminer les conditions de prélèvement soutenable pour l'espèce visée.</p> <p>FAUNE : La gestion adaptative s'applique à ce jour à 4 espèces chassables : le Grand tétras, la Barge à queue noire, le Courlis cendré et la Tourterelle des bois. L'objectif est d'étendre le dispositif à d'autres espèces. Les espèces protégées, y compris celles présentant des défis de cohabitation avec l'Homme comme les grands prédateurs, ne font pas l'objet d'une régulation du fait de leur statut ; en revanche, une approche par la gestion adaptative peut être adoptée vis-à-vis des dommages qu'elles occasionnent. Par ailleurs, les régulations d'espèces, notamment les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, peuvent nécessiter des réflexions sur la meilleure efficacité de leur régulation au regard des coûts engendrés et des externalités potentiellement négatives de leur régulation.</p> <p>FLORE : En France métropolitaine, plus de 700 plantes peuvent être concernées par des cueillettes. On compte parmi elles une vingtaine de plantes à forts enjeux économiques, sociaux et environnementaux, dont la Gentiane jaune, l'Arnica des montagnes ou encore l'Ail des ours.</p>
Action 1	Objectif : Relancer la gestion adaptative de la faune sauvage
Pilote : OFB	<u>Description de l'action :</u> Mettre en œuvre un nouveau dispositif de gestion adaptative d'espèces chassables permettant de répondre à des enjeux particuliers, au-delà des

	<p>espèces actuellement soumises à cette gestion. Adopter une approche de gestion adaptative des dommages occasionnés par certaines espèces protégées en vue de prévenir les dégâts tout en assurant la conservation de l'espèce.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Structuration d'une ou plusieurs méthodes de gestion adaptative (comitologie, modalités d'examen...) ⇒ Répondre par une gestion adaptative renouvelée à des enjeux identifiés sur des espèces animales
<p>Action 2</p> <p>Pilote : OFB</p>	<p><u>Objectif</u> : Objectiver l'impact sur les écosystèmes d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts</p> <p><u>Description de l'action :</u> Afin d'objectiver leurs impacts sur les écosystèmes, consolider et valoriser les données existantes associées aux aménités positives et négatives des espèces de faunes sauvages susceptibles d'occasionner des dégâts.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Production de rapports sur les aménités positives et négatives des espèces mentionnées
<p>Action 3</p> <p>Pilote : MTECT / DGALN / DEB</p>	<p><u>Objectif</u> : Développer la gestion adaptative de la flore sauvage</p> <p><u>Description de l'action :</u> En lien avec les acteurs de la filière cueillette et de la préservation de la biodiversité, assurer la connaissance, la conservation et la gestion durables des plantes sauvages prélevées à des fins commerciales, à travers une approche de gestion adaptative (à l'instar du projet de « plan de gestion adaptative des plantes aromatiques et médicinales en Pyrénées »)</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Indicateur de résultat : Parvenir à une gestion durable des plantes sauvages prélevées à des fins commerciales. ⇒ Indicateur de moyen : Production de guides de cueillettes

Mots-clés

Pression IPBES

- Changement d'usage des terres et des mers
 - Surexploitation des ressources naturelles*
 - Dérèglement climatique*
- Pollutions de l'eau, des sols et de l'air
- Espèces exotiques envahissantes

Cible Cadre mondial

- C01 Aménagement du territoire
 - C02 Restauration*
- C03 Aires protégées
 - C04 Conservation et restauration des espèces*
 - C05 Surexploitation*
- C06 Espèces exotiques envahissantes
- C07 Pollutions
- C08 Changement climatique
 - C09 Utilisation durable des espèces sauvages*
- C10 Agriculture, aquaculture, pêche, sylviculture

- C11 Solutions fondées sur la nature
- C12 Nature en ville
- C13 Partage des avantages
 - C14 Politiques publiques*
- C15 Entreprises
- C16 Citoyens
- C17 Biosécurité
- C18 Incitations
- C19 Financements
- C20 Mobilisation et renforcement des capacités
 - C21 Connaissance*
- C22 Société inclusive
- C23 Egalité femmes hommes

Public Cible

- Etat*
- Opérateurs de l'Etat*
- Régions*
- Départements*
- EPCI*
- Communes*
- Entreprises*
- Acteurs financiers
 - Associations et fédérations*
- Citoyens

Milieus

- Mers et océans*
- Littoral et zones côtières*
- Eau douce*
- Montagne*
- Forêts*
- Milieu urbain*
- Milieu agricole*
- Zones humides*
- Sols

Outre-mer

- Oui*
- non

Ministères et opérateurs

- MTECT
- MASA
- MIOM
- MESR
- IFREMERMNHN OFB
- IRD
- Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)

Calendrier (jalons)

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1 Relancer la gestion adaptative de la faune sauvage	Choix des espèces, chassables ou non, que l'on souhaiterait soumettre à gestion adaptative	Relance du dispositif en partenariat avec les représentants cynégétique et les associations de protection de la Nature	Evolution réglementaire intégrant les nouvelles espèces soumises à gestion adaptative		RETEX et élargissement du dispositif à de nouvelles espèces			
Action 2 Objectiver l'impact sur les écosystèmes d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts	Conclusion de l'ANSES sur les bénéfices/risques à la régulation du renard	Engager des travaux sur l'impact des méso-carnivores (fouine, belette et martre) sur les Ecosystèmes		Prise en compte des premiers résultats dans les classements des ESOD du groupe 2	Engager des travaux sur l'impact des corvidés (pie, corbeau, geai et corneille) sur les écosystèmes		Prise en compte des résultats dans les classements des ESOD du groupe 2	
Action 3 Développer la gestion adaptative de la flore sauvage	Choix des espèces, en partenariat avec les CBN et l'Association Française des Cueilleurs	Mise en œuvre de la gestion adaptative sur un certain nombre d'espèces cueillies avec RETEX réguliers						